

# Pour quel futur délinquant voter ?

C'est précisément par temps de crise, lorsque le brouillard s'épaissit, que les balises disparaissent, que la polarisation s'exacerbe, que les droits humains s'avèrent une boussole plus nécessaire que jamais pour guider l'action des autorités publiques. En la matière, on voudrait pouvoir espérer que les prochains gouvernements sauront s'émanciper des précédents scandaleux qui ont été posés par la Vivaldi, et des pratiques délétères qui deviennent progressivement la norme dans les pays européens, à mesure que les partis d'extrême droite y gagnent en influence ou en pouvoir.

Dans toute sa longue histoire, la Ligue s'est employée à (ré)enchanter la démocratie, à lutter contre un cynisme de plus en plus ambiant à l'égard *du* politique et *de la* politique. Par le discours et par le recours, nous avons eu, à de très nombreuses reprises, l'occasion de montrer que non, décidément, tout n'est pas joué d'avance, que tous les dés ne sont pas pipés, que des espaces sanctuarisés existent où ne s'applique pas la loi de la jungle.

Plus souvent qu'à notre tour, nous avons été confrontés aux limites du politique, à sa pusillanimité ou à son autoritarisme. Mais nous avons toujours pensé que les règles du jeu démocratique belge, telles qu'elles étaient appliquées, faisaient en sorte que la partie méritât d'être jouée. Aussi matamoresques aient pu être les déclarations de tel ou telle mandataire, des lignes rouges étaient fermement dessinées, qui empêchaient notre ordre constitutionnel d'imploser.

## UN ÉTAT D'EXCEPTION

Si cette attitude reste fondée à de nombreux niveaux de pouvoir, elle a perdu toute base objective en ce qui concerne le gouvernement fédéral, et plus particulièrement sa politique migratoire. Depuis plus de deux ans en effet, les déclarations matamoresques se succèdent, censurées sans effet par le Conseil d'État ; les condamnations des tribunaux de première instance, cours d'appel, tribunaux du travail, cours du travail, cour européenne des droits de l'homme pleuvent sans que ce gouvernement multirécidiviste ne semble même en prendre acte. Les astreintes s'accumulent sans être payées.

Bref, toutes les lignes rouges semblent franchies sans que ne s'en émeuvent les médias : nous sommes entrés depuis longtemps dans une forme de banalité de l'état d'exception. Et c'est dans cette situation exorbitante que nous sommes appelé-es à aller voter, *comme si de rien n'était*.

Au moment de déposer nos bulletins dans l'urne en 2019, nous n'imaginions pas que notre choix reviendrait à décider entre autant de potentiels multirécidivistes, capables de s'asseoir sans broncher sur des milliers de décisions de justice. Et nous voici donc contraints de poser cette question inédite aux partis qui aspirent à gouverner notre pays : « Avez-vous l'intention de respecter les décisions de justice ? ». Nous voici également contraints de retenir un sourire cynique devant les réponses affirmatives.

Puisque nous avons gagné devant tous les cours et tribunaux imaginables, sans que ces victoires judiciaires n'aient d'effet tangible dans le réel, ne nous reste plus que la sensibilisation. Nous allons donc publier le présent numéro de la *Chronique*, comme si nous vivions encore dans un État de droit, comme si les règles du jeu démocratique étaient encore respectées par nos gouvernants, comme si le Parlement votait encore des lois dont la violation par l'exécutif serait dûment sanctionnée, comme si vous aviez réellement le choix de porter vos suffrages sur des partis qui refuseraient de participer à un gouvernement qui ne respecte pas les décisions de justice.

C'est qu'au-delà de la question première de l'État de droit, les enjeux ne manquent pas ! Comme vous aurez l'occasion de le lire, les choix posés à l'avenir seront en effet déterminants à tous les niveaux de pouvoir, tant en matière de droits civils et politiques que de droits économiques et sociaux.



## QUELS DROITS DANS LA « PERMACRISE » ?

Nous sommes désormais entrés dans un état que des politologues nomment « permacrise » : une situation de crises multiples et enchevêtrées qui rend très illusoire la perspective d'un retour à la normale ou au *statu quo ante*. C'est dans ce « chaos in progress » que nos exécutifs vont être amenés à gouverner. Et c'est précisément par gros temps que la boussole des droits humains est essentielle : c'est au moment où grandit la tentation de s'en passer au nom d'une hypothétique efficacité, de mauvais exemples empruntés ailleurs ou d'une volté populaire travestie, qu'il est nécessaire de rappeler leur caractère fondamental. C'est précisément au moment où nous sommes perdus qu'il convient de rappeler que ces droits humains constituent un de nos seuls repères dans un monde en transformation.

Tant en matière de politique migratoire, que de régulation des évolutions foudroyantes de l'intelligence artificielle ou de respect des droits humains et de l'environnement par les entreprises multinationales, l'Union européenne constitue le seul échelon politique sur lequel nous puissions peser et qui soit susceptible de peser lui-même au niveau mondial. C'est dire le caractère essentiel des élections européennes et l'importance que nos suffrages viennent contrebalancer la montée de l'extrême droite annoncée dans de nombreux pays.

La crise provoquée par la guerre russe en Ukraine a mis au premier plan des questions telle que l'accès à l'énergie, et montré l'intérêt de l'envisager sous l'angle des droits fondamentaux, et pas seulement sous celui du marché. Il en va de même pour le logement dont la crise s'approfondit elle aussi. Voilà autant de compétences que les gouvernements régionaux devront gérer en renforçant la logique « droits fondamentaux », qui n'a pas été au cœur de leur création et demeure encore trop peu souvent au cœur de leur action.

Pour revendiquer les différents droits évoqués ci-dessus, encore faut-il garantir le droit de manifester, que la dernière législature a délibérément mis à mal, même si la vigilance de la société civile a permis d'éviter des dégâts plus considérables encore – notamment en empêchant le vote de la loi dite anti-casseurs. La discussion avec les autorités communales donne régulièrement l'impression qu'elles souhaiteraient que les manifestations soient organisées dans des zonings éloignés ou d'improbables *no man's land*. La manifestation parfaite serait celle que personne ne voit ni n'entend et qui ne perturbe en rien la poursuite fluide des échanges économiques. À rebours de cette vision dépolitisée et dépolitisante du droit de manifester, il convient de rappeler, comme le relève le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association, l'exercice de ces libertés fondamentales entraîne nécessairement des perturbations dans l'ordre normal des choses.

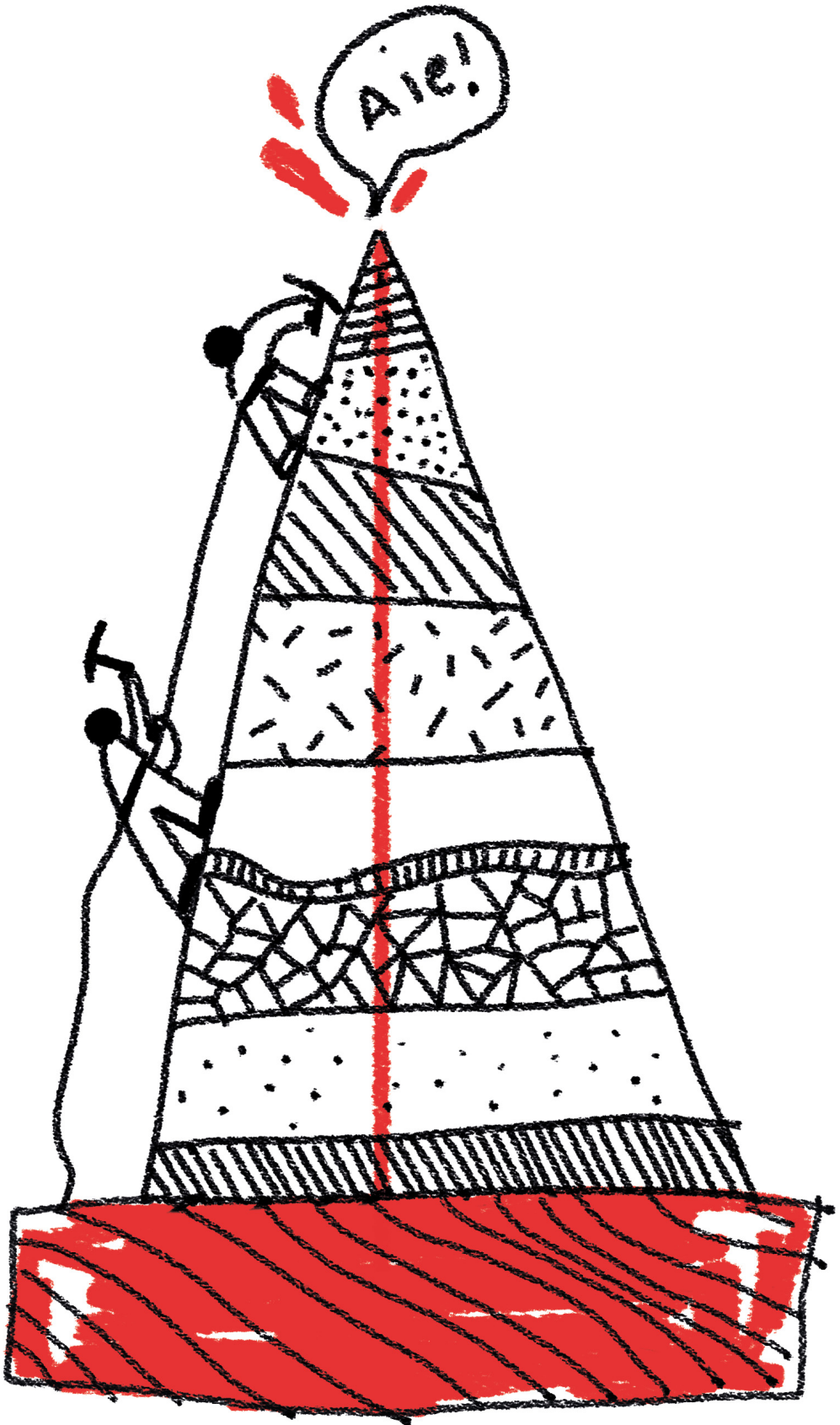
C'est une donnée qu'il faut accepter plutôt que réprimer, au vu de l'importance de ces libertés pour un État démocratique.

### PAS DE SOLUTION TECHNOLOGIQUE À DES PROBLÈMES POLITIQUES !

La garantie de la liberté de manifester passe aussi par l'interdiction du recours aux technologies de reconnaissance faciale et des capacités effrayantes de contrôle des populations qui pourraient en découler. Qui veut une solution pacifique à l'accroissement de la conflictualité politique que générera l'approfondissement des crises doit comprendre que la solution à un problème politique est toujours politique et jamais technologique.

Mais quelles que soient les majorités et les accords qui pourront être constituées sur ces thématiques et sur les nombreuses autres abordées dans cette *Chronique*, la Ligue formule le vœu (tellement évident qu'il ne devrait pas être rappelé) qu'aucun gouvernement ne puisse être formé sans la garantie explicite de respecter désormais les décisions de justice. Depuis maintenant vingt-sept mois, nous vivons dans un pays incapable de respecter une des conditions nécessaires – et même pas suffisantes – de l'État de droit. Ce sont vingt-sept mois de trop !





A CHAQUE  
STRATE!